

FEB 21 1978



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12565
17 février 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 FEVRIER 1978, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JAMAHIRIYA ARABE
LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la conversation que j'ai eue avec vous au sujet des contacts qui ont été pris et des efforts qui ont été faits en vue d'améliorer le climat des relations entre la Jamahiriya arabe libyenne et le Tchad et de vous informer officiellement de ce qui suit :

Le Colonel Muammar Kadhafi a reçu le 12 février 1978 une lettre du Président Giscard d'Estaing de France. Dans cette lettre, le Président Giscard d'Estaing demandait que la France comme la Libye redoublent d'efforts pour obtenir une réconciliation nationale au Tchad et l'instauration d'un cessez-le-feu. Il a aussi fait savoir au Colonel Kadhafi que le Président Malloum du Tchad était entré en rapport avec lui et avait offert de retirer éventuellement la plainte déposée par le Tchad contre la Libye au Conseil de sécurité. Le Colonel Kadhafi a indiqué qu'il approuvait la poursuite des efforts entrepris pour réaliser la paix au Tchad.

Le Colonel Muammar Kadhafi a également reçu une lettre par laquelle M. Hadj Omar Bongo, président de la République gabonaise et président de l'Organisation de l'Unité africaine, demandait au Colonel Kadhafi d'approuver la tenue d'une réunion à laquelle assisteraient le Colonel Kadhafi et le Président Malloum du Tchad et qui aurait lieu à Libreville en mars, lors de la Conférence au sommet des pays indépendants africains. Le Colonel Kadhafi a répondu par l'affirmative. On espère que cette réunion permettra de résoudre tous les différends entre les deux pays voisins, de restaurer entre eux des relations normales et de réaliser au Tchad la paix et la réconciliation nationale.

Le Président de la République gabonaise, M. Hadj Omar Bongo, a prié le Président Djaafar Nimayri du Soudan d'intervenir pour que soit organisée une rencontre entre le Ministre des affaires étrangères du Tchad et le Secrétaire aux affaires étrangères de la Jamahiriya. La Jamahiriya arabe libyenne ne voit aucune objection à la tenue de cette réunion.

Le 15 février 1978, j'ai été informé du fait qu'une délégation officielle avait l'intention de se rendre à Tripoli pour transmettre au Colonel Muammar Kadhafi une lettre du Président Djaafar Nimayri. Elle est composée d'un membre du Conseil militaire suprême du Tchad, d'un ministre tchadien et d'un ambassadeur du Ministère soudanais des affaires étrangères. Le Secrétariat aux affaires étrangères de la

Jamahiriya arabe libyenne a envoyé un télégramme par lequel il faisait savoir que cette délégation serait la bienvenue à n'importe quel moment.

Dans le cadre des efforts entrepris en commun par le Soudan et la Jamahiriya arabe libyenne en vue d'aboutir à la réconciliation nationale au Tchad, une délégation tchadienne composée du Ministre de l'éducation nationale et du Ministre de la justice est arrivée à Tripoli dans la soirée du jeudi 16 février 1978. Les deux ministres sont membres du Conseil militaire suprême du Tchad. Cette délégation assistera également au Conseil des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine qui aura lieu à Tripoli du 20 au 28 février 1978.

Des efforts sont également tentés par d'autres parties. La Jamahiriya arabe libyenne a répondu d'une manière positive à ces diverses initiatives afin d'éviter une confrontation avec le Tchad devant le Conseil de sécurité, d'autant plus que les différends entre la Libye et le Tchad continuent à faire l'objet d'un examen dans le contexte du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine.

Je serais heureux que le texte de la présente lettre soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) Mansur R. KIKHIA